

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-deux à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du conseil municipal. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation : 19/10/2022
 Nombre de membres élus : 19
 Nombre de conseillers en fonction : 19
 Quorum : 10
 Nombre de conseillers présents : 11 (du point de l'ordre du jour n° 1 à 3)
 Nombre de conseillers présents : 12 (du point 4 à 11)
 Nombre de procurations : 3

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Messieurs François MULLER, Nicolas THIRIAN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI (18H40, au point n° 4), Messieurs Rémi GOETTELMAH, Georges LISCHETTI, Denis DEISS, Mesdames Sandrine ANTONI, Patricia BECKER et Monsieur Jean-François HALLER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Madame Fabienne STEIB, Conseillère Municipale, excusée, représentée par Madame Sandrine ANTONI, Conseillère Municipale
 Monsieur Frédéric PLATZ, Conseiller Municipal, excusé, représenté par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire
 Monsieur Jean-Paul LEY, Conseiller Municipal, excusé, représenté par Monsieur Jean-François HALLER, Conseiller Municipal

Absentes excusées et non représentées :

Madame Nadia MEDDAD, Adjointe au Maire
 Madame Corinne HEIMBURGER, Conseillère Municipale
 Madame Christine BOPP, Conseillère Municipale

Absente non excusée :

Madame Rosalie STAEHLY GOMES, Conseillère Municipale

A donné procuration de vote :

Madame Fabienne STEIB, excusée, a donné procuration de vote à Madame Sandrine ANTONI
 Monsieur Frédéric PLATZ, excusé, a donné procuration de vote à Madame Elisabeth SCHNEIDER
 Monsieur Jean-Paul LEY, excusé, a donné procuration de vote à Monsieur Jean-François HALLER

---000000---

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 19 octobre 2022. Elle salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022
2. Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses
3. Communication des décisions du Maire
4. Approbation de la modification simplifiée n° 1 du P.L.U.
5. Installation de déstratificateurs au C.S.C.
6. Palmarès du concours communal de fleurissement 2022
7. Fermage : location et renouvellement de baux
8. Tarifs communaux 2023
9. Rapport des comptes rendus de commissions
10. Points divers - Communications
11. Questions diverses

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le procès-verbal est définitivement adopté, à l'unanimité.

POINT 2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE ET DES QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, adjointe au maire, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire
- **NOMME** Madame Sandrine ANTONI, rédactrice du point des questions diverses.

Vote à main levée

Nombre de votants : 14	Dont présents : 11	Dont procurations : 3
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu des articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, qui n'appellent aucune observation, *sauf en ce qui concerne la décision n° 046/2022 à modifier :*

- Décision n° 044/2022 du 20/09/2022 portant sur l'octroi d'une subvention au titre de la restauration d'une maison ancienne, concernant l'immeuble sis 22a place du Dr Pierre Walter.
- Décision n° 045/2022 du 21/09/2022 portant sur le non usage du droit de préemption urbain aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées.
- Décision n° 046/2022 du 06/10/2022 autorisant la maire à louer le jardin communal, plus précisément le lot n° 72/a, à compter du 29 septembre 2022 jusqu'au 11 novembre 2023. *Nota : le Conseil Municipal prend acte que cette décision fera l'objet d'une modification considérant que la surface louée et telle que stipulée de 4,50 ares est erronée, à mesurer et à calculer par les services. A suivre.*
- Décision n° 047/2022 du 07/10/2022 confiant les travaux d'installation d'une nouvelle chaudière aux ateliers municipaux, sis lieudit Hexenplatz, à la société LAUNAY pour la somme de 21 479.76 € TTC.
- Décision n° 048/2022 du 11/10/2022 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée.
- Décision n° 049/2022 du 11/10/2022 autorisant la maire à signer les avenants aux marchés de travaux d'extension des sanitaires à l'école primaire, lots n° 1, 4, 5, 7 et 9, intervenus dans le cadre de l'achèvement de l'opération en date du 20/09/2022.
- Décision n° 050/2022 du 14/10/2022 confiant les travaux de fourniture et pose d'une nouvelle passerelle au lieudit Unteren Rotenmeer à la société LM FER pour la somme de 10 484.64 € TTC. *Il est précisé que préalablement au démarrage du chantier d'enrochement des berges et d'installation de la passerelle, une réunion sera organisée prochainement avec l'ensemble des acteurs concernés. A suivre.*
- Décision n° 051/2022 du 20/10/2022 autorisant la maire à signer 2 devis portant sur l'acquisition d'un terminal de verbalisation pénale ainsi que l'installation d'un progiciel de gestion des polices municipales pour une dépense d'investissement de 3 945.05 € TTC (hors frais de maintenance et mises à jour). *Le Conseil Municipal est informé de l'avancée du projet de police pluricommunale (appelé prochainement à délibérer à ce sujet). Nota : une convention de partenariat et de financement entre les communes de Bergheim, Rorschwihr et Saint-Hippolyte portant création d'un service de police pluricommunale sera établie à cet effet, fixant entre autres les modalités pratiques, techniques et financières (missions du policier municipal, planification des horaires d'intervention, coût, etc).*
- Décision n° 052/2022 du 20/10/2022 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée.
- Décision n° 053/2022 du 20/10/2022 confiant les travaux d'aménagement d'un site de biodiversité, sis au lieudit Aeschbruech, à la SAS PAYSAGES SPIEGEL pour un montant de 22 675.20 € TTC, subventionnable par la CeA au titre des actions GERPLAN à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable HT. *Il est noté que ces travaux ont démarré pour une durée d'un mois.*

POINT 4. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU P.L.U.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n° 1, modification simplifiée du P.L.U.

La mise à disposition du public du dossier de modification n° 1, modification simplifiée, s'est tenue pendant 31 jours consécutifs du 19 septembre au 19 octobre 2022 à la mairie de BERGHEIM.

Les modalités de mise à disposition du public ont été portées à la connaissance de la population par une mention dans les annonces légales du journal « L'Alsace » diffusé dans le département, ainsi que sur le site internet de la commune.

Un affichage a été effectué en mairie pendant toute la durée de la consultation.

Le dossier a été notifié à l'ensemble des personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, SCoT, chambres consulaires, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ...). Il a également été transmis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en vue de l'examen au cas par cas. Dans sa réponse, la MRAE a considéré que la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'urbanisme (PLU) n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine. En conséquence, le dossier de modification simplifiée du P.L.U. n'a pas été soumis à évaluation environnementale.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et le SCOT Montagne-Vignoble-Ried ont répondu pour exprimer leur absence d'observations et leur avis favorable sur le dossier.

En outre, la mise à disposition du public n'a donné lieu à aucune remarque de la part de la population locale.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 octobre 2019

VU les résultats de la mise à disposition du public

VU l'absence de remarques et les avis favorables exprimés par le SCOT Montagne-Vignoble-Ried, la Collectivité européenne d'Alsace et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité :

- de supprimer l'emplacement réservé n° 5 inscrit au bénéfice de la commune pour l'élargissement de la rue du Landgraben compte tenu de la modification des conditions de desserte du secteur 1AU "Wolfshoehle"
- de rectifier de manière corrélative l'orientation d'aménagement et de programmation associée au secteur 1AU "Wolfshoehle"
- d'apporter certains ajustements de portée mineure au règlement

Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département
- **DIT** que le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie et en Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Colmar-Ribeauvillé.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 12	Dont procurations : 3
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 5. INSTALLATION DE DESTRAFIFICATEURS AU C.S.C.

Est soumis à l'assemblée le projet d'installation de déstratificateurs dans la grande salle du C.S.C., ayant pour fonction de rabattre la chaleur stockée au plafond, *confort thermique non négligeable et permettant de réduire la facture de chauffage à l'avenir*

VU le devis tel qu'établi par la Société AIRIUS de 44-ST-NAZAIRE pour un coût de 12 000 € TTC

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de **CONFIER** ce programme de travaux à la Société AIRIUS
- **IMPUTE** la dépense correspondante d'un montant de 12 000 € TTC à l'article 2135, considérant que des crédits suffisants figurent au chapitre 21 du budget primitif général de la ville 2022
- **SOLLICITE** une participation financière aussi élevée que possible auprès de la CeA, au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, *notant que les travaux pourront démarrer dès que le dossier de demande de subvention correspondant sera réputé complet*
- **AUTORISE** la maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 12	Dont procurations : 3
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 6. PALMARES DU CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2022

Monsieur François MULLER, adjoint délégué au fleurissement présente le palmarès du concours communal des maisons fleuries 2022.

- VU** le palmarès du concours communal des maisons fleuries 2022 établi selon la meilleure note obtenue par le jury et classé, cette année, du 1^{er} au 6^{ème} prix, suivi d'un prix d'encouragement (*en lieu et place du 7^{ème} prix en 2021*)
- VU** les six catégories de maisons fleuries :
- Catégorie 1 : maisons avec balcon ou terrasse
 - Catégorie 2 : façades fleuries
 - Catégorie 3 : maisons avec jardin
 - Catégorie 4 : commerces-hébergements
 - Catégorie 5 : collectifs
 - Catégorie 6 : potagers fleuris

Sur proposition de Monsieur François MULLER, adjoint délégué au fleurissement,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'**allouer** aux lauréats, sous forme de bons pour l'achat de fleurs, les prix figurant sur l'**état annexe ci-joint**
- d'**inscrire** un crédit de 7 050 € au budget primitif 2023, article 6714.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 12	Dont procurations : 3
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 7. FERMAGE : LOCATION ET RENOUVELLEMENT DE BAUX**7.1 Location suite cessation d'activité - Reprise de bail**

- VU** le bail en date du 26/06/2014 consenti à Monsieur Nicolas THIRIAN, pour la location d'une surface culturale sur deux parcelles communales plantées en vigne, sises au lieudit Grasberg, pour la période du 11/11/2013 au 10/11/2022, *renouvelable de droit*
- VU** la demande formulée par Monsieur Nicolas THIRIAN pour la résiliation du bail à compter du 10/11/2022
- VU** l'appel à candidatures publié à cet effet
- VU** l'analyse des candidatures à la location de ces vignes et le classement établi en fonction de critères prioritaires de location (jeunes agriculteurs, superficie exploitée, ...)
- VU** l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 1, fixant les conditions de vote au scrutin secret

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,

- **ATTRIBUE** la location des terrains cadastrés comme suit, pour une durée de 9 ans à compter du 11 novembre 2022, selon les mêmes conditions du bail en vigueur :

Preneur	Désignation de la parcelle			Superficie en ares	Culture	Période
	Ban communal	Lieu-dit	Section Parcelle			
EARL ANDRES	BERGHEIM	GRASBERG	S 14 P 203 (en partie)	17,71	Vigne	11.11.2022 au 10.11.2031 pour 9 ans
	RORSCHWIHR	GRASBERG	S 10 P 186 (en partie)	26,72	Vigne	11.11.2022 au 10.11.2031 pour 9 ans

- **AUTORISE** la maire à signer le contrat à intervenir à cet effet.

7.2 Renouvellement de baux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance de baux de location de terrains communaux.

Les preneurs pouvant se prévaloir du statut juridique du fermage en application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2001 ont droit au renouvellement du bail pour une nouvelle période de 9 ans.

Le renouvellement des baux ci-dessous est proposé aux anciens preneurs :

Preneur	Désignation de la parcelle			Superficie en ares	Culture	Période
	Ban communal	Lieu-dit	Section Parcelle			
GAEC UHL-BRUPPACHER	BERGHEIM	FISCHERPFAD	S 39 P 84/61	158,67	Terre	11.11.2022 au 10.11.2031 pour 9 ans
COGNACQ Martin	BERGHEIM	WILLER	S 24 P 88	5,21	Vigne	11.11.2022 au 10.11.2031 pour 9 ans
SCEA ROSIERS	BERGHEIM	FISCHERPFAD	S 39 P 84/61	158,67	Terre	11.11.2022 au 10.11.2031 pour 9 ans
EARL HAETTY Marcel et fils	BERGHEIM	GRASBERG	S 14 P 203	37,04	Vigne	11.11.2022 au 10.11.2031 pour 9 ans
	RORSCHWIHR		S 10 P 186			
EARL Domaine Sylvie SPIELMANN	BERGHEIM	RORSCHWIHR	S 10 P 186	42,31	Vigne	11.11.2022 au 10.11.2031 pour 9 ans

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement des baux comme présenté ci-dessus
- **AUTORISE** la maire à signer tous actes à intervenir à cet effet.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 12	Dont procurations : 3
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 8. TARIFS COMMUNAUX 2023

Vu l'exposé et sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs publics figurant sur l'état annexe ci-joint. Les prix s'entendent toutes taxes comprises.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 12	Dont procurations : 3
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 9. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**La Commission de l'Environnement et du Fleurissement**

La commission s'est réunie le 22 septembre 2022 sous la présidence de Monsieur François MULLER.

Rapporteur de séance : François MULLER.

Les Commissions Réunies (Conseil Municipal) et le Comité Consultatif d'Urbanisme

Les commissions et le comité consultatif d'urbanisme se sont réunies le 27 septembre 2022, sous la présidence de Madame le Maire, pour la présentation d'un projet de lotissement lieudit Wolfshoehle par l'aménageur Amélogis et des échanges sur sa faisabilité (accès, circulation, voirie, réseaux, réglementation relative au stationnement, au bâti (toiture, couleur de tuiles, clôture), aux plantations, etc.). *Nota : le document projeté, non communicable, est à la disposition des membres pour consultation, en mairie. A suivre.*

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil d'administration s'est réuni le 06 octobre 2022 sous la présidence de Madame le Maire. *Dans le cadre de l'organisation du repas de la fête des aînés, il est précisé que les restaurateurs et le traiteur choisis, n'étant pas en mesure de répondre favorablement à notre demande, il a été fait appel à l'Auberge du Zahnacker de 68-Ribeauvillé. Dans le cadre de la collecte annuelle de la Banque Alimentaire, un appel à bénévoles est lancé pour assurer des permanences au Leclerc de 68-Ribeauvillé, les vendredi 25 et samedi 26 novembre prochains. Pour vous inscrire, contactez le 07.70.55.76.36.*

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

Les Commissions Réunies (Conseil Municipal)

Les commissions se sont réunies le 12 octobre 2022, sous la présidence de Madame le Maire. *Concernant le point abordé relatif à la sobriété énergétique, plus précisément concernant l'installation des illuminations de Noël, Monsieur François MULLER précise que le coût énergétique, sur une durée de 48 jours, est estimé à 500 € maximum. Par ailleurs, il informe que les sapins de Noël, qui seront installés et illuminés devant la mairie, sont offerts par Monsieur Joseph STRAUL.*

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

La Commission de l'Environnement et du Fleurissement

La commission s'est réunie le 14 octobre 2022 pour assister à une réunion de la commission de suivi de la gravière.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

Les rapports sont annexés au procès-verbal.

POINT 10. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**10.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme pour la période du 14 septembre au 20 octobre 2022 tel qu'établi par le service de l'urbanisme, est annexé au présent procès-verbal.

Nota :

- dans le cadre de l'avancée du projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite, sise 79 rue des Vignerons, il est souligné le dépôt du permis de construire n° PC 068 028 22C0009 en date du 29/09/2022 par Foncière d'Habitat et Humanisme portant sur sa transformation en 23 logements sociaux et l'aménagement d'un cabinet médical indépendant. A suivre.
- Madame Gabrielle ROLLI informe de travaux d'enrochement réalisés par les Sablières Léonhart dans un fossé, destinés à filtrer les boues et retrouver une alimentation hydraulique plus naturelle, toutefois non communiqués à la Commune et à l'Association Foncière. A cet effet, il est précisé que l'entretien des fossés est à la charge des Sablières Léonhart.

Pour mémoire, les dossiers d'urbanisme sont consultables de préférence les vendredis de 17H à 18H au 4^{ème} trimestre, les 04 et 18 novembre et les 02 et 16 décembre 2022.

10.2 Recours gracieux en annulation d'une décision du Maire en matière d'urbanisme

VU la délibération n° 11.2.1 du 19/09/2022 portant sur un recours gracieux relatif au refus à permis de construire, enregistré sous le n° PC 068 028 22 C0006

VU le compte-rendu de la réunion des Commissions Réunies (le Conseil Municipal) du 12/10/2022

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du maintien de la décision du maire portant refus à permis de construire n° PC 068 028 22 C0006, notifié aux avocats de M. SANCHES, le 13 octobre dernier par Me Anne-Claire MULLER-PISTRE de chez RACINE Avocats
- **NOTE** que les assurances de la SMACL ont pris en charge 750 € de la dépense relative à la réponse au recours gracieux de l'avocate d'un montant de 2 400 € TTC, au titre du contrat de protection juridique
- en cas de recours formé par le requérant devant le Tribunal Administratif, **AUTORISE** Madame le Maire à ester en justice et à prendre et à signer tout acte à intervenir à cet effet.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 12	Dont procurations : 3
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

10.3 Communications de Madame le Maire

Le Conseil Municipal prend acte :

- de l'organisation des élections du Conseil Municipal des Jeunes à l'école le 14/10/2022, suivies de son installation en mairie le 19/10/2022. Ont été élus : Tess SCHMITT, Jade STADLER, Louise STAEHLY GOMES, Dorian et Edgar GROBORZ et Robin LEROY, élèves de CM1. PM : restent élus : Jeanne ERMEL, Marion GENDRIN, Enora HELL, Enzo DA COSTA SOUSA, Benjamin RIEGERT et Adrien THOMAS, élèves de CM2.
- du sommaire du bulletin d'informations Bergheim Regards 2022, *rappelant que les articles et photos devront être remis au plus tard pour le 10 novembre prochain.*
- *pour les raisons évoquées*, du recrutement de Madame Aline VOGT, au service de l'école maternelle, en qualité d'adjoint d'animation au taux hebdomadaire de 33H30, à compter du 07 jusqu'au 30 novembre 2022 (contrat à durée déterminée pouvant faire l'objet d'une prolongation le cas échéant).
- *vu la délibération du Conseil Municipal n° 6.2 du 28/02/2022 et la décision du maire n° 017/2022 du 11/04/2022 portant sur le programme de travaux de réfection des sanitaires existants de l'école primaire*, de l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R., à hauteur de 30,83 % de la dépense subventionnable HT prévisionnelle de 20 700 € HT, soit un montant de 6 381.81 €.
- de la liste des délibérations prises par le Comité-Directeur du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs réuni le 30/09/2022.

10.4 Dates à retenir

- 31/10/2022 : Fermeture exceptionnelle des bureaux de la mairie
- 05/11/2022 : Chantier Nature au Grasberg, de 8H30 à 12H, RDV sur site
- 11/11/2022 : Cérémonie au Monument aux Morts, RDV à 9H45 sur la place du Dr Pierre Walter
- 13/11/2022 : Cérémonie au Cimetière Militaire Allemand du « Grasberg », RDV à 15H sur place
- 17/11/2022 à 18H au C.S.C. : Réunion des Commissions Réunies et des locataires des jardins communaux. *Les invitations suivront.*
- 20/11/2022 : Fête des Aînés au C.S.C.
- 22/11/2022 à 18H30 au C.S.C. : Réunion des Commissions Réunies et des Bâtiments Communaux portant sur la faisabilité du projet d'équipement scolaire, périscolaire et multi-accueil. *Les invitations suivront.*
- 23/11/2022 à 17H30 : Réunion de la Commission des Affaires Culturelles Patrimoine et Tourisme. *Les invitations suivront.*
- 26/11/2022 de 9H à 14H : Collecte pour la Banque Alimentaire à l'Office de Tourisme (Point I)
- 28/11/2022 à 18H30 : Réunion du Conseil Municipal (sauf contre-ordre)

POINT 11. QUESTIONS DIVERSES

Le point est traité et rédigé par Madame Sandrine ANTONI, conseillère municipale :

- François Muller évoque le jury du fleurissement, cela concerne les communes qui souhaitent modifier leurs massifs. Ce jury visite environ 6 communes par jour. La formation aura lieu le vendredi 04/11 ; sont conviés l'ADT ainsi que les jardiniers du secteur de Mulhouse à Lapoutroie, ainsi que les élus qui le souhaitent. 117 personnes sont inscrites. 3 - 4 intervenants interviendront afin de donner des solutions de plantation non gourmandes en eau. Les thèmes abordés seront les économies d'eau, de personnel et de travail.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20 heures 26 minutes.

La secrétaire de séance,
Sidonie HALBOUT

La Maire,
Elisabeth SCHNEIDER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2022

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Messieurs François MULLER, Nicolas THIRIAN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI (18H40, au point n° 4), Messieurs Rémi GOETTELMAHN, Georges LISCHETTI, Denis DEISS, Mesdames Sandrine ANTONI, Patricia BECKER et Monsieur Jean-François HALLER, Conseillers Municipaux.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022	Adopté à l'unanimité
2.	Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses	Adopté à l'unanimité
3.	Communication des décisions du Maire	
4.	Approbation de la modification simplifiée n° 1 du P.L.U.	Adopté à l'unanimité
5.	Installation de déstratificateurs au C.S.C.	Adopté à l'unanimité
6.	Palmarès du concours communal de fleurissement 2022	Adopté à l'unanimité
7.	Fermage : location et renouvellement de baux	
7.1	Location suite cessation d'activité - Reprise de bail	Adopté à la majorité
7.2	Renouvellement de baux	Adopté à l'unanimité
8.	Tarifs communaux 2023	Adopté à l'unanimité
9.	Rapport des comptes rendus de commissions	
10.	Points divers - Communications	
10.1	Dossiers d'urbanisme	
10.2	Recours gracieux en annulation d'une décision du Maire en matière d'urbanisme	Adopté à l'unanimité
10.3	Communications de Madame le Maire	
10.4	Dates à retenir	
11.	Questions diverses	

Liste publiée et date de mise en ligne le 28/10/2022

La Maire, Elisabeth SCHNEIDER

